



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ
ARRETE MUNICIPAL

2018.244

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX
REALISES PAR L'Entreprise GRAMARI - PASSY
Route du Téléphérique de Nyon (partie haute) - Morzine

Le Maire de la Commune de MORZINE-AVORIAZ,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2,
Vu la demande en date du 27 septembre 2018 faite par l'entreprise GRAMARI - PASSY,
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement afin de permettre à l'entreprise GRAMARI - PASSY, d'effectuer des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, Secteur de Nyon à Morzine,
Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les entreprises,

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Du mercredi 03 octobre 2018 au vendredi 02 novembre 2018 :

Une gêne à la circulation sera constatée ponctuellement, sur la partie haute de la route du Téléphérique de Nyon.

ARTICLE 2 :

La signalisation rendue nécessaire par les dispositions précitées sera mise en place par l'entreprise GRAMARI - PASSY, ainsi que la remise en état des lieux après travaux.

En cas de stationnement de véhicule dans le secteur cité ci-dessus, des fourrières seront faites le cas échéant.

ARTICLE 3 :

Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux dispositions prévues par les lois & règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

L'entreprise GRAMARI - PASSY, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montriond sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Morzine, le 27 septembre 2018
Gérard BERGER,
Maire de MORZINE-AVORIAZ

